



Droits sur ma maison après le re-mariage de mon ex mari

Par **Vivaline83**, le **27/04/2016** à **15:16**

Bonjour, j'espère que vous pourrez m'aider en apportant des réponses à mes questions.... Je suis séparée de mon mari depuis fin 2006 et divorcée depuis mars 2013. Je viens d'apprendre que mon mari va se remarier et ils habitent toujours notre maison que nous avons fait construire en 1987. Sur le jugement de divorce il est stipulé que nous devons procéder à la liquidation et au partage des biens mais mon mari ne veut pas vendre la maison et ne veut pas me racheter ma part. Ne souhaitant pas la guerre j'ai laissé tombé et j'ai été obligée de prendre un petit appartement en location ne pouvant refaire un crédit seule pour racheter un bien et pour laisser la maison à mon ex mari et mes enfants âgés de 23 et 25 ans qui l'habitent avec leur père et leur nouvelle belle-mère.

Ma première question est est-ce que la nouvelle femme du père de mes enfants aura un droit sur la maison par rapport à eux même si il y a un contrat de mariage s'il arrive quelque chose à mon ex mari et la deuxième est-ce que je peux exiger de sa nouvelle femme une participation financière comme location de ma maison puisque qu'elle est encore au nom de mon ex mari et de moi-même ?? Je vous remercie d'avance d'essayer de répondre à mes questionnements en vous avouant que je suis assez inquiète de cette nouvelle tournure des événements. J'ai dû faire face à de nombreux coups durs depuis ma séparation et j'ai du prendre plusieurs crédits revolving qui ne me permettent plus de prendre un avocat étant asphyxiée par les remboursements, d'où ma demande à l'aide sur ce forum. Merci de m'avoir lue jusqu'ici et pour vos réponses....

Par **janus2fr**, le **27/04/2016** à **16:24**

Bonjour,

Mais pourquoi donc rester dans cette situation qui ne vous apporte que des soucis ? Il est temps de faire appliquer le jugement de divorce et de faire la partage. Votre ex-mari n'a pas à refuser, soit il vous rachète votre part, soit la maison est vendue à un tiers et le produit de la vente réparti entre vous !

Par **youris**, le **27/04/2016** à **17:30**

bonjour,

vous pouvez demander à votre ex une indemnité d'occupation qui occupe privativement un

bien en indivision.
votre demande débloquent peut être la situation.
si votre mari se remarie, s'il décède son épouse héritera de lui comme tout conjoint survivant.
salutations

Par **Vivaline83**, le **28/04/2016** à **06:21**

Merci pour vos réponses Janus2fr et Youris mais comme je l'expliquais je ne veux pas la guerre puisque mon ex mari m'en veut de l'avoir quitté et me dit que je n'ai plus aucun droit sur la maison puisque c'est moi qui suis partie et de plus mes enfants habitent également notre maison et ne veulent pas la vendre non plus puisqu'ils y ont grandi. Il ne peut pas me racheter ma part puisqu'il ne pourrait pas emprunter la somme qu'il me devrait et c'est pour tout cela que je cherche une solution à l'amiable sans que mes enfants soient pénalisés....